86 C 24

C O R E M U

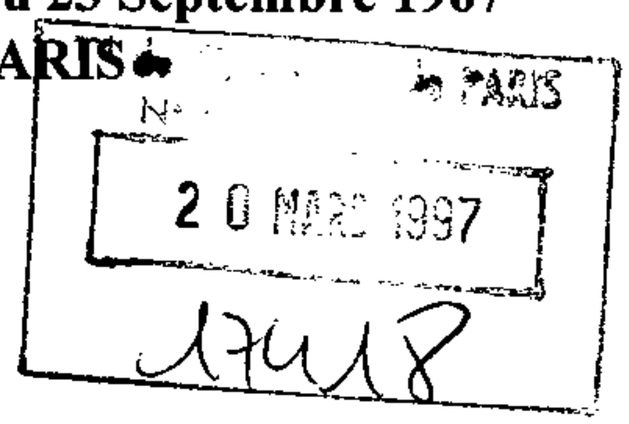
Groupement d'Intérêt Economique régi par l'Ordonnance du 23 Septembre 1967

Siège social : 52, rue de la Victoire - 75009 PARIS

R.C.S. PARIS C 334 669 181 (86 C 24)

SIRET : 334 669 181 00011

Code APE : 8802



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 1996.

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, et le 21 novembre à 11H, les membres de COREMU se sont réunis en Assemblée Générale à caractère ordinaire dans les locaux de l'Adhérent-Gérant au 58, rue Taitbout - 75009 PARIS, sur convocation qui leur a été faite par Monsieur Jacques COURMONTAGNE, Président, en date du 28 octobre 1996.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre en entrant en séance.

Monsieur Jacques COURMONTAGNE préside la séance. Messieurs MULLER et THIBAUDIER sont désignés comme Scrutateurs et Monsieur SAVOURNIN comme Secrétaire.

Le Président constate que 16 membres sur les dix sept convoqués, réunissant 987/1000è des voix, étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article 15 des statuts.

Le Président tout d'abord informe l'Assemblée Générale que le Comité d'Administration a décidé le maintien, à leur niveau actuel, des limites de garantie à la souscription et des seuils et plafonds des tranches de la réassurance mutuelle.

Il fait état de l'étude menée au sein de l'APSAD sur les gros sinistres "Construction" et de la contribution apportée par le Groupement à cette étude.

Il évoque le sinistre sériel TREMCO et insiste sur la nécessité pour les adhérents de déclarer tous les sinistres qui s'y rattachent, quel qu'en soit le montant.

Enfin il indique que la réunion annuelle au cours de laquelle seront examinés tous les dossiers déclarés au Groupement se tiendra le 13 décembre 1996. Une convocation sera adressée par l'adhérent-gérant.

Pour copie certifiée conforme,

le Président

.../...

Le Président donne alors lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

. Rapport du Comité d'Administration sur l'activité et les comptes du Groupement au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 1995,

. Rapport du Contrôleur des Comptes sur les comptes dudit exercice,

. Rapport du Contrôleur de gestion,

. Approbation des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) au 31 décembre 1995,

. Transfert de portefeuille concernant un membre,

. Renouvellement du mandat des membres du Comité d'Administration.

Le président donne lecture du rapport du Comité d'Administration, puis donne la parole à Monsieur François LAINE pour la lecture du rapport du Contrôleur de la gestion, et à Monsieur FINETTE qui lit le rapport sur le contrôle des comptes.

Après échange de vues, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité d'Administration ainsi que des rapports du Contrôleur de la Gestion et du Contrôleur des Comptes, approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) au 31décembre 1995, dixième exercice, dans toutes leurs parties et donne quitus au Comité d'Administration de sa gestion pour l'exercice considéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, statuant en matière ordinaire, prend acte du transfert du portefeuille de la Société LA UNION ET LE PHENIX ESPAGNOL à la Société "LA SUISSE" ASSURANCES (FRANCE). En conséquence elle décide que "LA SUISSE" ASSURANCES (FRANCE), qui a repris les droits et obligations de LA UNION ET LE PHENIX ESPAGNOL à effet du 1er janvier 1996, soit substituée, à cette date, à LA UNION ET LE PHENIX ESPAGNOL comme membre du Groupement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

<u>TROISIEME RESOLUTION</u> :

L'Assemblée Générale, statuant en matière Ordinaire, prend acte de la démission de Monsieur Xavier de MALET. Elle nomme en ses lieu et place Monsieur Helmuth MULLER en qualité d'administrateur et renouvelle les mandats d'Administrateur de :

- Monsieur René BLANC de "LA SUISSE" ASSURANCES (FRANCE)
- Monsieur Jacques COURMONTAGNE de GENERAL ACCIDENT
- Monsieur Jean-Claude DEMERSON d'ABEILLE ASSURANCES
- Monsieur Jean-Louis SAVOURNIN d'ABEILLE ASSURANCES
- Monsieur Claude THIBAUDIER du GAN INCENDIE ACCIDENTS
- Monsieur Jean-Marc VERVELLE de ZURICH,

Les fonctions des intéressés viendront en conséquence à expiration lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<u>QUATRIEME RESOLUTION</u> :

L'Assemblée Générale, statuant en matière Ordinaire, confère tous pouvoirs au Comité d'Administration, à son Président, ainsi qu'au porteur d'extraits ou de copies du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11H45 et il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.